



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

76 route Nationale

03 27 65 44 76

mairie.cerfontaine@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CERFONTAINE

Avis aux habitants De la commune de Cerfontaine

Cerfontaine, le 18 Avril 2023

OBJET : service de broyage de branchages

Madame, Monsieur,

Dans la continuité de l'action menée par la commune par la mise en place d'un service de ramassage et de broyage de vos branchages, qui est gratuit pour les habitants de la commune, nous vous informons des dates de ramassage qui ont été définies pour cette année :

- **Le Mardi 16 Mai**
- **Le Mardi 11 Juillet**
- **Le Mardi 24 Octobre**

Procédure :

- Déposer devant chez vous vos fagots **la veille du ramassage**
- Le ramassage sera effectué par les employés communaux
- **Cubage à respecter : 1 m3 maximum**
- Vos branchages doivent être liés avec de la ficelle naturelle (pas de ficelle plastifiée, ni de fil de fer ou autre)
- Chaque fagot de branchage ne doit pas excéder **30 cm de diamètre** compressé ni dépasser **1 mètre de longueur**
- Seules les branches de **10 cm de diamètre** maximum pourront être ramassées. Elles ne doivent pas être insérées dans les fagots
- Ne pas mettre de plantes envahissantes telles que la renouée du Japon qui vont contaminer les copeaux

Récupération des copeaux :

Pour les personnes qui ont déposé des branchages et qui souhaitent récupérer des copeaux :

- Appeler le secrétariat de la mairie au 03/27/65/44/76, du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00, les jours précédant le ramassage, afin de fixer une date de retrait.
- Les copeaux seront répartis en fonction de la quantité obtenue après le broyage

Attention : les copeaux pourront contenir des résineux. Il n'est pas conseillé d'en répandre sur les pieds de rosiers et autres plantes fragiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Fabrice PIETTE



